

[Picardie] Logements avec le CROUS Amiens

05-07-2019

Dernière mise à jour : 05-07-2019

Logement jeunes Beauvais saison 2019-2020

Que faire après avoir reçu une réponse à votre demande de logement ?

Source [à lire ici]

Attention, ce qui suit ne concerne que les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- avoir saisi un Dossier social étudiant (DSE) ou Logement étudiant international (LEI)
- avoir envoyé le dossier papier avec toutes les pièces justificatives demandées par le Crous à l'adresse suivante : Centre de numérisation du CROUS d'AMIENS - TSA 44021 - 59901 LILLE CEDEX 9
- Cas n°1 : vous êtes affecté en cité U
- Cas n°2 : vous êtes boursier (CROUS ou Région hauts de France) et vous n'avez pas d'affectation
- Cas n°3 : vous n'êtes pas boursier et vous n'avez pas d'affectation

LIRE LA SUITE ICI...

Source le web du CROUS Amiens <https://www.crous-amiens.fr/actualite/que-faire-apres-avoir-recu-une-reponse-a-votre-demande-de-logement/>

Blog46 (Ville de Beauvais) - <http://blog46.beauvais.fr> - Juillet 2019©